

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Comme il est de règle, Monsieur le Maire, nous allons présenter ce Débat d'Orientation Budgétaire 2010. Nous avons préparé avec le Service des Finances quelques diapositives qui vous seront présentées au fur et à mesure de mon propos.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire 2010 présente bien entendu quelques difficultés du fait d'un certain nombre d'incertitudes qui sont constatées.

Je vous rappelle que le bilan de l'année écoulée en France est très difficile puisque l'économie française a connu quatre trimestres consécutifs de baisse du PIB et donc une forte récession. En outre, 580 000 emplois ont été détruits à ce jour.

Et le Gouvernement anticipe une reprise pour 2010, puisque l'économie semble sortie de la récession au deuxième trimestre 2009. Si le chômage continue de progresser, c'est à un rythme moins soutenu.

Les hypothèses qui ont été retenues par le Gouvernement sont une inflation pour 2010 de 1,2 % et une croissance de 0,75 %. Le tableau qui vous est présenté fait apparaître l'évolution annuelle du Produit Intérieur Brut et évidemment, vous constatez la dégradation considérable pour l'année 2009.

Il apparaît également une dégradation sans précédent des finances publiques que le projet de Loi de finances 2010 fait d'ailleurs apparaître.

C'est ainsi qu'on constate un alourdissement conséquent des déficits (116 milliards d'euros) et de l'endettement (84 % du PIB).

Les critères de Maastricht ne sont donc plus du tout respectés alors qu'ils sont conçus pour articuler l'économie autour d'une inflation maîtrisée.

Doubler la dette en 10 ans alors que l'inflation est en-deçà de 2 % par an va évidemment pénaliser la France pendant des décennies.

Le tableau qui vous est présenté à l'instant fait apparaître la progression de la dette de l'Etat en milliards d'euros.

Le bouleversement du paysage fiscal de la France est considérable, en tout cas tel qu'il est annoncé :

Tout d'abord, nous avons la suppression de la taxe professionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2010 qui a été rappelée encore ces jours-ci comme certaine.

Le projet de Loi de finances pour 2010 prévoit son remplacement par un nouvel impôt : la Contribution Economique Territoriale (CET) composée :

- d'une part, d'une Cotisation Locale d'Activité (CLA) basée sur les valeurs foncières,
- d'autre part, d'une Cotisation Complémentaire (CC) basée sur la valeur ajoutée et due par les seules entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 euros.

Le projet de réforme suscite de nombreux remous auprès des élus locaux et des parlementaires.

Cette réforme, si elle n'a pas de conséquences directes pour la Ville de Lyon aujourd'hui, pourrait conduire, si elle provoquait un appauvrissement sensible et durable du Grand Lyon, à une remise en cause de la solidarité financière entre la Ville et la Communauté urbaine, ce qui explique que nous nous en inquiétons.

Le deuxième point de ce bouleversement est la refonte des valeurs locatives cadastrales. Le Président de la République et le Gouvernement souhaitent réformer les valeurs locatives servant de base aux impôts des ménages (taxe d'habitation et taxe foncière) qui n'ont pas été actualisés depuis 1970.

Une telle réforme est génératrice d'effets de transfert très importants entre contribuables.

Cette réforme devrait concerner, dans un premier temps, les locaux commerciaux, puis dans un deuxième temps les locaux d'habitation, mais selon des modalités et un calendrier non encore définis.

Le troisième point a trait à la création de la taxe carbone. Cette nouvelle taxe, calculée sur la base d'un prix de la tonne de carbone fixé à 17 € en 2010, devrait évoluer selon des modalités à définir au-delà.

Il n'existe pas de compensation, il n'y en a en tout cas pas de prévue pour l'instant pour les collectivités territoriales au titre notamment des transports en commun, du carburant des véhicules de service, et du chauffage des bâtiments accueillant du public.

Pas de dispositif incitatif au développement des plans Climat Energie territoriaux (investissement dans des économies d'énergie) grâce à une partie de cette recette nouvelle.

Je voudrais citer quelqu'un, que je cite volontiers parce qu'il s'agit d'un ami personnel et qui est proche politiquement de notre Opposition, Jacques Pélissard, Président de l'Association des Maires de France, et qui s'exprime en tant que Maire soucieux de l'avenir de sa collectivité :

*Voilà ce qu'il dit : « Les collectivités seront affectées par cette contribution. Une part non négligeable de leurs charges de fonctionnement est constituée de dépenses qui seront soumises à cette taxe, par exemple le chauffage des locaux publics (écoles, crèches, maisons de retraite,..) ou le carburant des véhicules de service ou de transport public. Alors que les particuliers verront leurs nouvelles charges compensées par une baisse ou un crédit d'impôt et que les entreprises bénéficieront de la suppression d'une grande part de la taxe professionnelle, les collectivités locales ne devront pas subir à la fois une baisse à terme de leurs ressources, et une augmentation de leurs charges. »*

Cet homme est le responsable non seulement d'une ville, Lons-le-Saunier pour ne pas la citer, mais également d'une Association de maires qui s'inquiète, et ne fait pas partie de notre équipe....

Quant aux dotations de l'Etat, le projet de Loi de finances prévoit que les dotations allouées aux collectivités progresseront globalement de l'inflation prévisionnelle, soit 1,2 %.

Cette évolution est calculée toutefois sur le même périmètre que l'année dernière, autrement dit en incluant le FCTVA.

Or, le FCTVA est dynamique (6,4 % d'augmentation) ce qui est lié au niveau des dépenses d'investissement des collectivités, et notamment des nôtres, encouragées dans leur dynamisme dans le cadre du Plan de relance et du versement anticipé du FCTVA. Cette progression naturelle du FCTVA conduit à absorber 50 % de l'augmentation globale, soit 0,6 %.

De ce fait, les autres dotations, et notamment la dotation globale de fonctionnement, ne progresseront que de 0,6 %, soit la moitié de l'inflation prévisionnelle. Il n'est pas inutile de rappeler que l'inflation est inférieure de l'ordre de 1,5 point en moyenne sur ces deux dernières années à l'indice des prix des dépenses communales appelées couramment « panier du Maire ».

Après avoir rappelé les collectivités à la rescousse du plan de relance en les incitant à investir plus, il semble donc que l'Etat revienne à une position qui conduit à réduire les marges de manœuvre des collectivités.

Pour les grandes lignes du résultat 2009, il faut noter des dépenses de fonctionnement contenues.

On constate tout d'abord une maîtrise des dépenses de masse salariale. Le niveau des dépenses de personnel devrait se révéler inférieur à celui envisagé au budget. Cette maîtrise est d'une part, et pour l'essentiel, due aux efforts de gestion menés en interne. Elle est, d'autre part, liée à des augmentations du point d'indice et du SMIC moins fortes que prévues, compte tenu du niveau de l'inflation qui a considérablement chuté en quelques mois, comme vous l'avez constaté, et qui n'a plus rien à voir avec le chiffre qui avait été anticipé au moment de la préparation budgétaire.

Les frais financiers sont également en baisse :

La forte baisse des taux directeurs par la BCE, fin 2008, a permis d'alléger le poids des frais financiers, en dépit des tensions sur les conditions d'accès au crédit et de l'augmentation spectaculaire des marges pratiquées par les établissements bancaires.

Les dépenses énergétiques quant à elles, ont globalement augmenté. Si la baisse du prix du baril de pétrole a permis de réduire la facture de la Ville en matière de fuel et de carburant, la baisse du tarif du gaz au 1<sup>er</sup> avril est intervenue trop tardivement pour avoir un effet significatif. Du fait d'un hiver 2008-2009 rigoureux, 360.000 € supplémentaires ont même dû être votés lors de la deuxième décision modificative de l'exercice pour réajuster les dépenses de gaz, et 120.000 € pour le chauffage urbain.

Vous voyez à présent le tableau qui fait apparaître les grandes lignes du résultat 2009 avec les augmentations des différents flux et énergies dont je viens de vous parler.

Certaines recettes pour 2009 ont par ailleurs été affectées par la crise économique.

Ainsi, la crise immobilière, que chacun connaît, a eu un impact fort sur les droits de mutation qui se contractent de 35 % par rapport au compte administratif 2008 ; cela représente une perte de l'ordre de 10 millions d'euros pour l'exercice.

Vous avez sous les yeux un tableau qui montre l'évolution des droits de mutation qui, naturellement, est une évolution très inquiétante puisqu'on n'ose imaginer qu'en 2010 la situation soit meilleure qu'en 2009.

Les recettes tarifaires quant à elles subissent une érosion liée à la conjoncture économique pour les musées, les théâtres, etc, qui pèse sur le budget des ménages.

Ainsi donc, le cadrage du budget 2010 propose des dépenses calées sur les perspectives de recettes.

Une stabilisation des dépenses de personnel et des charges à caractère général est nécessaire.

En matière de charges à caractère général, la faiblesse de l'inflation conduit à justifier cette quasi stabilisation. Elle explique aussi, dans le prolongement des éléments constatés en 2009, une faible évolution de la masse salariale de budget à budget.

Une baisse des frais financiers s'impose : le niveau des taux d'intérêt incite également à ajuster le montant des frais financiers à un niveau proche de celui constaté en tendance sur 2009.

Enfin, il a été proposé la stabilisation des subventions, hormis celles dont la progression est normée comme les crèches associatives ou les centres sociaux par exemple. Cela permet de ne pas mettre en difficulté les structures subventionnées et leur donne les moyens de continuer de mener à bien leurs actions, tout en ayant une gestion raisonnable de ce poste de dépenses.

Cette stabilisation des principaux postes est fondamentale, notamment si la Ville, comme les autres collectivités, doit faire face à de nouvelles dépenses exogènes, et notamment la taxe carbone dont le chiffrage précis reste à ce stade encore difficile, mais dont on peut estimer qu'elle sera de l'ordre de 400.000 €.

Pour finir, rappelons le cadrage du budget 2010 :

Ainsi que vous pourrez le constater sur le tableau qui apparaît, nous avons, afin de préserver la santé des finances de la Ville, établi un projet de budget 2010 qui vise à concilier, dans un contexte économique et financier plus incertain que jamais, la nécessité de maintenir un niveau de qualité satisfaisant pour les usagers des services publics municipaux, et le respect de la stratégie financière adoptée en début de mandat qui repose sur quatre piliers :

- une mobilisation de l'ensemble de l'administration dans le cadre du Projet Emeraude pour rationaliser les périmètres d'action et optimiser la gestion courante de la collectivité, tout en améliorant le service rendu aux usagers et en favorisant les pratiques de développement durable ;

- une fiscalité mesurée, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité communale en 2010 ;

- un endettement maîtrisé et soutenable qui reste une exigence pour préserver les possibilités de l'avenir ;

- enfin, un effort d'investissement préservé sur un plan d'équilibre pluriannuel de l'ordre de 600 millions d'euros.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'année dernière à la même époque, vous aviez justifié la hausse de la fiscalité par la hausse des taux bancaires et la hausse du coût de l'énergie. Nous avons alors indiqué que ces évolutions pouvaient être conjoncturelles et ne pouvaient justifier un accroissement brutal des impôts des Lyonnais. Force est de constater que nous avons raison : les taux bancaires sont à un niveau historiquement bas et l'énergie a retrouvé un coût raisonnable. Les impôts locaux des Lyonnais ont par contre augmenté de manière pérenne en 2009 de 28 millions d'euros, soit en moyenne une majoration de 118 € pour chaque ménage lyonnais.

Ce rapport appelle de notre part plusieurs remarques.

Première remarque : Un refus apparent de réforme.

Si nous partageons certaines interrogations sur la réforme de la taxe professionnelle, nous sommes convaincus que pour favoriser l'investissement, et donc l'emploi, une réforme est nécessaire. Aussi le statut quo que vous semblez préconiser n'est pas tenable et c'est faire preuve de conservatisme.

En tant qu' élu lyonnais, je souhaite revenir sur la révision des valeurs locatives. Les bases de calcul des impôts locaux sont figées depuis près de 40 ans, c'est une des principales injustices de la fiscalité française. Cet archaïsme aboutit ainsi aujourd'hui à ce qu'un loft puisse être moins taxé qu'une HLM de même surface. Seule cette révision permettra un paiement équitable des impôts locaux. Nous serons cependant attentifs à ce que cette révision ne soit pas l'occasion pour la Ville de Lyon d'augmenter le montant global des impôts locaux payés par les Lyonnais. Là aussi, refuser cette nécessaire remise à plat, c'est faire preuve de conservatisme.

Nous refusons la fuite en avant du toujours plus de dépenses, toujours plus de fiscalité. Nous estimons qu'il est temps de passer à une vision plus qualitative, pour plus d'efficacité et plus d'équité. Même si cela peut aboutir à une diminution des recettes fiscales, nous obligeant à faire des choix, mais cela n'est-il pas la responsabilité des élus ?

Deuxième remarque : un manque d'audace.

Nous nous étonnons de l'absence dans ce rapport, de perspectives de rapprochement ou de mutualisation entre le Grand Lyon et la Ville de Lyon. Par exemple, au niveau d'une politique d'achats, on reste dans du cas par cas.

Nous venons de voter il y a quelques minutes, une telle approche au niveau des déplacements internationaux. L'économie attendue est de 15 à 20 % ! Je vous laisse faire le calcul si cette politique était généralisée à l'ensemble des achats, de la Ville de Lyon, du Grand Lyon et au-delà des 57 communes de la Communauté urbaine.

De même, nous regrettons l'absence d'avancées significatives sur la fusion de certains services qui font doublon, à notre sens, entre la Ville et le Grand Lyon : Relations internationales, Communication externe, Protocole... Ceci ne représente, il est vrai, que soixante postes budgétaires au niveau de la Ville.

Nous nous étonnons, par ailleurs, de l'existence même de certains services au niveau de la Ville de Lyon, alors que ses compétences sont au Grand Lyon. Ainsi, l'urbanisme est une compétence exercée par le Grand Lyon, mais vous avez conservé une Direction de l'Aménagement urbain, une Direction des Etudes et Techniques urbaines, une Direction des Déplacements urbains, une Délégation générale au Développement urbain.

Ce constat a déjà été fait par la Cour des Comptes dans un de ses récents rapports.

Enfin, dernière remarque : un oubli, ou presque un oubli, les agents de la Ville.

Alors que 60 % du budget de fonctionnement de la Ville de Lyon (c'est-à-dire quand même près de 300 M€) est consacré à la masse salariale, il est pour le moins surprenant, que le rapport que vous nous présentez aujourd'hui n'aborde que très peu ce poste budgétaire.

Vous allez me répondre que cela constitue la raison d'être du projet « Emeraude ». Etude qui vise, je cite : « à rechercher des marges de manœuvre, en maîtrisant la masse salariale ». Cet objectif est louable et nous vous soutiendrons, sous réserve que cette réflexion soit menée en concertation avec l'ensemble des salariés de la Ville de Lyon et que les élus soient associés à ce dossier clef, pour la qualité du service que nous devons offrir à nos concitoyens. Nous en sommes loin !

Nous avons voté en début d'année, un Plan pluriannuel d'investissement informatique, dont l'objectif est de faire rentrer la Ville de Lyon dans l'aire de l'électronique, avec une « Gestion Electronique des Documents ». Ce plan ambitieux aura un impact important sur de nombreux métiers et le fonctionnement de la Ville de Lyon. Aussi, pour être pleinement efficace, ce dispositif doit-il s'appuyer sur une organisation des ressources humaines, favorisant la mobilité et l'acquisition de nouvelles compétences par la formation continue. Nous en sommes loin aujourd'hui !

Nous sommes en effet très étonnés de la baisse du nombre de jours de formation suivis par les agents entre 2007 et 2008 : une baisse de 4.000 jours sur un total 2008 de 25.000, soit près de 20 %. A l'heure où les métiers changent très vite, cette évolution négative nous inquiète.

De même, la très faible mobilité professionnelle des agents, qu'elle soit interne ou externe, est également un sujet d'inquiétude. Nous

parlons de mobilité voulue par le personnel, dans le cadre d'une évolution métier ou professionnelle. Dans le bilan social 2008, afin de parvenir à un chiffre présentable, à défaut d'être satisfaisant, vous comptabilisez comme mobilité, les promotions (changement de grade ou de corps), y compris quand elles ont lieu dans une même direction, dans un même service.

Reconnaissez que nous sommes loin d'une réelle mobilité ! D'ailleurs, les syndicats partagent cette analyse.

Au niveau de la mobilité externe, on constate les mêmes manipulations, si j'ose dire, des chiffres, puisque vous comptabilisez les 234 départs à la retraite de 2008, comme étant une mobilité externe. Effectivement, un départ à la retraite est une vraie mobilité externe, mais je pense que cela n'est pas tout à fait dans le cadre des ressources humaines.

Reconnaissez, là aussi, que nous sommes loin de la notion de mobilité et d'évolution professionnelle !

Auriez-vous oublié qu'un salarié constitue une richesse pour la collectivité, une ressource humaine ? Comme l'indique le rapport Emeraude, la Ville doit « élaborer un schéma directeur des ressources humaines » : mieux vaut tard que jamais ! Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement :  
Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances, mes chers Collègues, pour ma part, j'aborderai le volet « dépenses » de vos orientations budgétaires. Et ce qui nous intéresse aujourd'hui particulièrement, ce sont les efforts d'économies que la Ville doit engager, en matière de fonctionnement.

Or, même si nous ne discutons aujourd'hui que du Débat d'Orientations Budgétaires, et non du budget lui-même, bien peu d'éléments tangibles nous sont communiqués sur ce sujet. Si vous mettez en avant, par exemple, les 80 M€ d'investissement, en revanche, aucun chiffre n'est avancé pour le fonctionnement.

Le maître mot de votre politique budgétaire est « maîtrise des dépenses ». Enfin, dirons-nous, nous y venons...

Maîtrise donc de l'endettement : pour cette année, il devrait atteindre tout de même environ 50 M€. Le Groupe Ensemble Pour Lyon vous demande la plus grande vigilance pour que ce chiffre soit la limite maximale, celle qu'il ne faut en aucun cas dépasser.

Maîtrise de la fiscalité ensuite : je me demande si les Lyonnais, après avoir constaté la hausse de la part de la Ville, de + de 9 % de la taxe foncière, partagent ce sentiment de fiscalité maîtrisée...

En matière de fiscalité, nous estimons que vous avez déjà largement dépassé vos engagements de campagne et donc vous n'avez plus dans ce domaine-là, de marge de manœuvre.

Enfin, la maîtrise des coûts de fonctionnement : vous nous parlez notamment de stabilisation des subventions et, je vous cite d' « efforts de gestion en interne ».

J'aimerais m'attarder justement sur cette question de gestion interne de la Ville de Lyon. Vous faites sans doute référence au Plan Emeraude et aux mouvements d'organisation ou de réorganisation qui se dessinent.

Ce plan d'économies, annoncé en grandes pompes, il y a quelques mois, sous couvert de modernisation et de développement durable, a donné lieu, c'est vrai, à une forte mobilisation des directeurs et des personnels de la Ville, qui ont travaillé pendant des mois à ce sujet.

Le fruit de leur réflexion devait être soumis à l'arbitrage d'un comité stratégique en octobre. Mais, en réalité, depuis la rentrée de septembre, officiellement, plus rien, c'est le silence radio sur Emeraude.

Où en êtes-vous ? Quels services vont être réorganisés ? Quels services vont être mutualisés ? L'objectif de 20 % d'économie par service qui circule, est-il crédible ? Combien, à terme, prévoyez-vous de suppressions de postes ? On parle, sous le manteau, de la diminution de 1,5 poste en moyenne par arrondissement, pour le secteur de la Petite Enfance. Confirmez-vous cette information ? Qu'en est-il des autres services ?

Quant aux mairies d'arrondissements, quel sera l'impact d'Emeraude sur leur fonctionnement ? Nous attendons toujours –depuis plus de six mois maintenant- une réunion des maires d'arrondissement sur ce sujet.

Enfin, comment Emeraude s'articule-t-il avec Lithium, l'étude de la mutualisation des services et des compétences entre la Ville de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon ?

En résumé, quelles mesures allez-vous mettre en place ? Quelle marge d'économie comptez-vous en retirer ? Et quand les élus seront-ils informés, voire consultés ? Autant de questions qui restent sans réponse claire à ce jour.

On apprend seulement par hasard, ça et là, des mesures prises sans aucune concertation. C'est notamment le cas pour la création d'un Secrétariat général. Aucune concertation, pas même une information ! Or, le dernier CTP annonçait pourtant d'importantes modifications d'organisation. Même le Syndicat des Cadres de la Ville de Lyon UNICAT, que connaît bien notre Collègue Mychèle Perraud, s'en est ému. Pourtant,

ce syndicat est reconnu pour sa modération et pour l'objectivité de ses analyses.

Vous prévoyez, en effet, la création d'une nouvelle Direction, la Direction du Secrétariat général, chargée de chapoter à la fois la Direction des Assemblées, la Direction des Ressources documentaires, ainsi qu'une nouvelle Direction, si j'ai bien compris, appelée « Mission organisation » ; mission dont d'ailleurs, le contenu n'a vraisemblablement pas encore été défini. J'avais cru qu'on avait supprimé il y a quelques années cette Mission Organisation, en l'estimant non indispensable à la Ville de Lyon !

A ce jour, les informations dont nous disposons font apparaître deux problèmes majeurs :

Le premier, porte sur la raison de cette réorganisation. Après recherche, il apparaît que vos motivations soient davantage liées à la promotion de personnes, qu'à des questions réellement d'efficacité. Ajouter un nouvel échelon à la hiérarchie est rarement synonyme de plus-value, bien au contraire...

Le deuxième point qui pose véritablement un problème d'éthique : vous allez placer la Direction des Affaires juridiques et les Assurances, sous la responsabilité du DGA délégué à l'Immobilier et aux Travaux. En quelque sorte, le contrôlé devient également contrôleur ! Reconnaissez que cela n'est pas très sain !

A notre avis les Affaires juridiques doivent rester une direction autonome, absolument indépendante des autres directions et particulièrement justement, celle de l'Immobilier et des travaux.

Alors, nous attendons des explications et des réponses concrètes sur l'ensemble de ces mouvements. Nous attendons des orientations, des chiffres et des dates.

Nous comprenons à la fois la nécessité de ce plan d'optimisation de nos services et toute la difficulté à le mettre en œuvre.

Mais ce manque de transparence ne peut que susciter la suspicion encore une fois et ne facilitera pas sa mise en œuvre auprès des agents de la Ville de Lyon, auprès de l'ensemble des services de la Ville de Lyon.

Et dans l'attente de vos réponses, pour compléter ce propos, je laisse la parole à Michel Havard.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, j'évoquerai pour ma part, le volet des recettes avec quelques commentaires.

Tout d'abord sur la fiscalité directe des collectivités dont on peut dire qu'elle a connu une progression importante en 2009, puisque la Direction Générale des Collectivités Locales la fixe à plus de 8 % en 2009 contre 4,5 % en 2008. On voit que l'on était après les élections... Cela a été d'ailleurs le cas pour les Lyonnais qui ont eu à subir la hausse d'impôt que l'on connaît, de 6 %.

On connaît votre ritournelle sur les dotations de l'Etat. Je constate simplement que cette année encore elles augmentent, et que de plus, vous oubliez -sans doute est-ce un oubli- de dire que vous avez bénéficié de 4,8 millions d'€ de recette non prévue liée à la Dotation de Solidarité Urbaine, après nous avoir expliqué que nous voulions, bien sûr, remettre tout cela en cause, et que cette recette sera encore présente en 2010. Vous oubliez également de préciser, c'est un élément un peu technique qui peut être important, que la publication chaque année de nouveaux chiffres de la population, permettra en tout cas, dans le calcul des dotations, de prendre en compte l'augmentation de la population, ce qui avantagera ou bénéficiera à la Ville de Lyon.

Enfin, sur le volet recette, et vous m'y invitiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, bien sûr, je voulais parler un peu de la taxe professionnelle.

Vous avez eu l'occasion de vous exprimer sur ce sujet à de multiples reprises. On ne peut pas dire que vous ayez forcément fait dans la mesure ou la modération. On a plutôt eu droit à une version un peu excessive sur ce sujet. Donc, je voudrais présenter en quelques minutes les enjeux de cette réforme.

D'abord en rappelant ce qu'est la taxe professionnelle : un impôt qualifié "d'imbécile" en 1983 par François Mitterrand, et il avait raison. Pourquoi ce qualificatif ? A l'époque il venait frapper l'investissement et l'emploi, et décourageait donc l'investissement en France.

Différentes modifications ont été réalisées, la part "salaire" notamment qui a été supprimée par le Gouvernement Jospin. Il fallait donc aller jusqu'au bout de cette réforme et nous avons le courage de le faire en décidant de la suppression de cet impôt à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Combien cela représente-t-il ? Cela représente 22,6 milliards de recettes pour les collectivités locales.

Pour le Grand Lyon, il y a bien sûr un enjeu majeur, 531 millions d'€ inscrits au Budget Prévisionnel 2009, et 554 que vous prévoyez d'inscrire au Budget Prévisionnel 2010 et ce, sans l'augmentation d'impôts que vous souhaitez proposer. Après plus d'impôts pour les ménages, ça risque d'être plus d'impôts pour les entreprises !

Alors, cette suppression, bien sûr, prive les Collectivités locales de recettes. Est-ce que cette recette est compensée ? La réponse est oui. Et cette compensation est-elle garantie ? La réponse est également oui. C'est compensé et garanti à travers différentes ressources qui seront transférées aux collectivités locales qui comportent :

- la nouvelle contribution économique territoriale, composée de la cotisation locale d'activité, actuelle part foncière de la TP, et de la cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée des entreprises,

- la nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux,

- et d'autres taxes, aujourd'hui perçues par l'État, qui seront transférées aux collectivités.

Le solde doit donc être équilibré.

Mais pourquoi faire cette réforme ? Avant tout Monsieur le Maire, c'est pour les entreprises et leurs salariés. Pour leur permettre de conserver une compétitivité et donc de pouvoir conserver leur activité en France. C'est un puissant moyen de lutter contre les délocalisations.

Dans le même temps, il faut aussi penser que ce sont beaucoup d'emplois. S'agissant des activités industrielles, (puisque ce sont les principales bénéficiaires) autour d'elles, tournent beaucoup de services, et il est absolument indispensable de les conserver sur notre territoire. C'est l'objectif de cette réforme.

Alors, il ne nous a pas échappé que cela risquait de priver les collectivités locales d'une recette. Les collectivités locales étant elles-mêmes, responsables pour 70 % de l'investissement public, il fallait donc compenser, ce que nous avons fait.

Bien sûr, si vous me posez la question de savoir si le texte est parfait et adoptable en l'état, la réponse est évidemment non, puisque c'est une discussion qui commence maintenant et qui continuera en 2010. Vous avez d'ailleurs reçu, comme l'ensemble des Maires, une proposition de double-clause de rendez-vous qui a été faite par la ministre de l'Economie, Christine Lagarde. : une en 2010 et une autre au regard de la réforme des collectivités territoriales.

Il s'agit donc, sur ce sujet là, de regarder les choses dans le détail. Vous avez eu l'occasion, d'ailleurs, avec d'autres associations de collectivités locales, de formuler des propositions. Je crois qu'à l'Assemblée nationale, une partie a déjà été reprise. Vous aurez sans doute l'occasion d'assister avec assiduité et activement aux débats qui vont commencer, au Sénat jeudi, je crois, et pouvoir à votre tour, améliorer, proposer, et pousser le curseur pour faire en sorte que toutes les garanties soient fixées.

Donc, je crois que sur ce sujet-là, autant je peux concevoir qu'il reste des ajustements à faire sur un certain nombre de sujets sur lesquels les points de vue sont partagés, autant il faut avancer sereinement dans ce domaine là. Nous avons essayé de fixer le maximum de garanties pour que la compensation soit respectée et pour ne pas tomber dans la stratégie du « je dénonce l'incendie qui n'existe pas », nous regardions les choses tranquillement sur l'année 2010.

Voilà ce que je voulais dire sur ce point-là et j'en resterai là, je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce Débat d'Orientations Budgétaires de la Ville de Lyon nous permet à la fois de faire un point sur la situation financière de la ville en cette fin d'année 2009 et de nous projeter sur l'année 2010, que ce soit au niveau du contexte national ou du contexte local.

Ce débat arrivant généralement en même temps que le débat législatif sur le projet de loi de finances, il est aussi l'occasion de faire le point sur la grande réforme fiscale du Gouvernement qui va toucher de plein fouet nos collectivités territoriales et je vois que certains ont commencé à aborder ce sujet.

Comme nous le craignons lors du Débat budgétaire de début 2009, la crise économique a eu un impact sur les recettes de fonctionnement de la Ville, tout particulièrement sur les droits de mutation du fait de la chute du marché immobilier. Les droits de mutation ont chuté de 35 % en 2009, soit une perte de presque 10 millions d'euros.

Par ailleurs, les nouvelles règles mises en place par l'Etat pour les dotations versées aux collectivités nous sont défavorables et ceci va malheureusement aller en s'aggravant.

Néanmoins, certains indicateurs sont plus positifs qu'initialement envisagés, notamment au niveau des frais financiers qui seront moins importants que prévus, comme l'a dit M. Brumm, grâce à la forte baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne.

Concernant les prévisions pour 2010, il est important de souligner en premier lieu, la non augmentation des taux de la fiscalité, pour cette année 2010, ainsi qu'avec vous Monsieur le Maire, l'ensemble des élus de la majorité s'était engagé lors de la campagne électorale.

Vous aviez dit, début 2008, aux Lyonnais, avec une grande transparence : « notre programme se financera avec une hausse mesurée de la fiscalité pour la première année et ensuite les taux ne bougeront plus jusqu'à la fin du mandat ». Les Lyonnais peuvent constater que la majorité municipale tient ses engagements ! Et aujourd'hui, nous notons que cette hausse mesurée de l'impôt local en 2009 sera très utile pour notre

collectivité afin d'affronter les profonds changements initiés par le Gouvernement, que ce soit au niveau de la stagnation, voire de la baisse des dotations de fonctionnement, de la création de la taxe carbone perçue sans compensation, et bien entendu de la suppression de la taxe professionnelle, mais j'y reviendrai.

Le Groupe Démocrates constate également avec satisfaction les efforts prévus en 2010 pour maîtriser l'endettement tout en maintenant un investissement ambitieux, soit près de 100 millions d'euros de crédits inscrits sur le prochain budget. Effort qu'il faut bien entendu associer à l'investissement financé par le Grand Lyon dans Lyon intra-muros.

Mais qu'en sera-t-il demain de cette capacité d'investissement des mairies, des départements, des régions, des intercommunalités qui, rappelons le, représente plus de 70 % de l'investissement public. En effet, la réforme de la taxe professionnelle va pénaliser fortement les ressources fiscales de ces Collectivités, réduire drastiquement les crédits d'investissement et surtout pénaliser le service public rendu à nos concitoyens.

Cette réforme est un mélange détonnant de jacobinisme et de démagogie. Jacobinisme, car nous assistons là bel et bien à une régression de la décentralisation, à un renforcement de la mise sous tutelle par l'Etat des Collectivités Territoriales. Où sont passés les grands principes d'autonomie financière, de subsidiarité inscrits dans l'acte 2 de la décentralisation, et également inscrits dans la constitution ? L'auteur de cette évolution, Jean-Pierre Raffarin ne s'y est d'ailleurs pas trompé en conduisant une fronde de Sénateurs UMP contre cette réforme. Fronde qui est surtout celle d'élus locaux, toutes tendances politiques confondues, déterminés à défendre l'action publique décentralisée. Et je pense qu'ils se feront entendre avec force dans les jours à venir, tout particulièrement au Congrès des Maires.

Ces élus sont des serviteurs dévoués de la chose publique et de nos concitoyens. Ils sont également de bons gestionnaires pour la plus grande majorité d'entre eux. Il est donc choquant de voir le Gouvernement actuel faire la leçon de finance publique aux élus locaux, alors que ce même Gouvernement va enregistrer le plus haut niveau de déficit et de dette publique de l'histoire de la V<sup>e</sup> République. Alors bien sûr il y a une crise sans précédent, néanmoins comment affronter une telle crise tout en continuant à faire des cadeaux fiscaux aux plus riches. Il n'est pas question de la défense des féodalités comme le dit Mme Lagarde, mais de la défense des libertés locales. Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le débat d'orientation budgétaire est une étape importante de la construction du budget et donc de la définition de nos politiques, dans le contexte actuel de crise sociale et économique, écologique et démocratique.

Pour le Groupe GAEC, il ne s'agit pas d'un débat de techniques financières et comptables mais d'orientation politique. Je ne reviendrai donc sur la description traditionnelle des recettes et dépenses, que pour relever une inexactitude que j'ai entendu tout à l'heure : il serait question, paraît-il de baisse des emplois dans la petite enfance alors que c'est tout le contraire, il va y avoir une progression avec l'ouverture de nouveaux équipements. Nous y reviendrons au moment du budget.

Je me concentrerai sur les enjeux nationaux et locaux, étroitement liés aujourd'hui, à partir de trois points : la réforme des collectivités et de la fiscalité locale, la place et le rôle des services publics et les conséquences de la crise actuelle.

Tout a été dit sur les mesures du projet gouvernemental sur les collectivités. Il semble d'ailleurs, Messieurs Havard et Broliquier que vous ne viviez pas dans le même monde, que vous ne lisiez pas les mêmes textes et surtout que vous n'entendiez pas tous les responsables des associations d'élus pratiquement unanimes pour dire le contraire de ce que vous avez estimé. Donc, il n'est pas inutile d'en identifier les principes : reconcentration, perte d'autonomie et de recettes des collectivités, déconnexion du développement économique du territoire, casse des services publics, transferts non compensés de l'Etat doublés d'une remise en cause de la qualité de gestion des élus locaux, recul démocratique, suppression de la taxe professionnelle sans visibilité sur les compétences, vous ne pouvez pas le nier, et sans simulation des nouvelles recettes, vous ne pouvez pas le nier non plus, taxation carbone sans contrepartie pour les collectivités, etc... Malgré quelques reculs, l'essentiel est toujours là dans la nature de cette réforme. De plus, et c'est un peu gros, le Gouvernement veut faire porter aux élus locaux la responsabilité des conséquences de ses désengagements.

Nous avons donc la responsabilité, je sais que cela ne vous fait pas plaisir mais c'est ainsi, et le devoir de dire la vérité aux Lyonnais et de tout faire pour changer radicalement cette réforme. Nous avons besoin, c'est vrai, d'un véritable acte 3 de la décentralisation et d'une véritable refonte de la taxe professionnelle, mais nous n'avons pas besoin d'une remise au pas des collectivités.

Nous devons donc bien sûr tenir compte, dans le budget 2010, de ce contexte très difficile car, contrairement à l'Etat, nous assumons à Lyon des budgets équilibrés et une maîtrise de la dette. Et, à l'image de toutes les collectivités qui assurent plus de 70 % des investissements publics, Lyon a un plan d'investissement ambitieux que notre majorité essaie de préserver difficilement dans ce contexte. Nous contribuons ainsi à la sortie de crise et à la relance.

Nous devons dans le même temps, préserver les équilibres et les fondements de nos actions, et en premier lieu la qualité et la nature de nos services publics locaux, tout en les faisant évoluer vers plus d'efficacité et de justice sociale. Efficacité sociale, économique et

écologique qui exige toujours plus de clarté sur les missions et les valeurs, de participation des usagers et de mobilisation des personnels. Nous, élus en sommes les garants car c'est le mandat qui nous a été donné par les Lyonnaises et les Lyonnais.

Nous avons réussi jusqu'à maintenant à préserver globalement les engagements vis-à-vis des Lyonnais, mais la crise et la politique gouvernementale rendent notre tâche de plus en plus difficile et la pression est considérable pour céder aux « sirènes » de l'ultralibéralisme et à la marchandisation croissante des services publics. Nous devons résister à ces dérives.

Nous devons tenir le langage également de la vérité aux entreprises, comme vous l'avez fait Monsieur le Maire sur la taxe professionnelle. Elles ont besoin de réseaux et d'infrastructures performants, de services publics de qualité, d'une ville agréable à vivre, pour être efficaces et attractives. Elles ont besoin de liens avec leur territoire. Et cela a un coût auquel elles doivent contribuer même si, je le répète, il fallait bien réformer la taxe professionnelle. Les ménages ne peuvent pas l'assumer seuls et c'est cela que prévoit le projet du Gouvernement. Il n'est d'ailleurs pas contesté que le modèle social français, tant attaqué par certains, et les services publics ont été un atout considérable pour faire face à la crise. L'amortisseur social a été efficace jusqu'à présent. Il faudra en tirer toutes les conséquences pour l'avenir, pour la préservation de ces mêmes services publics.

Dans le même temps, nous constatons malgré les efforts reconnus et importants de notre Ville et du Grand Lyon, une aggravation de la crise du logement, la croissance du chômage et de l'urgence sociale, de l'urgence écologique. A mi-novembre, nous sommes à la situation rencontrée habituellement au milieu de l'hiver. Nous avons donc la double responsabilité de continuer, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, à assumer nos propres responsabilités, tout en cherchant à mieux mobiliser les moyens de l'Etat, du Département et de la Région, en toute clarté avec les usagers et nos personnels sur les responsabilités de chacun.

Voilà en trois minutes, ce qui est une gageure, les orientations que notre Groupe soutiendra sans aucune ambiguïté, pour plus de solidarité et de justice, plus d'efficacité sociale, économique, écologique et démocratique, à partir des acquis de la politique que notre majorité impulse sous votre autorité, Monsieur le Maire.

M. ARRUE Jean-François, Conseiller municipal délégué :  
Monsieur le Maire, chers Collègues, débattre des orientations budgétaires des collectivités locales en 2010 n'est pas chose facile. Outre les incertitudes liées à la conjoncture économique, les gestionnaires locaux ont à composer avec le climat d'insécurité institutionnelle et financière inédite, dans lequel l'Etat plonge les collectivités territoriales.

Nous avons assisté, au cours de la période écoulée, à des annonces de réformes variées :

- instauration de la taxe carbone,
- réforme de la taxe professionnelle,
- refonte des valeurs locatives cadastrales,

assénées par un pouvoir exécutif devenu « autiste », incapable de dialoguer, même avec les élus de sa propre majorité.

S'agissant en particulier de la réforme de la taxe professionnelle, l'Etat ne juge pas même utile, semble t'il de fournir aux responsables locaux les simulations minimales permettant d'apprécier l'impact de cette réforme sur les budgets des collectivités qui, pour certaines d'entre elles, telle le Grand Lyon, voient remises en cause plus de la moitié de leurs ressources.

La seule certitude, pour ces responsables, est celle de la diminution en euros constants, de la dotation de l'Etat, et c'est évidemment une très mauvaise nouvelle. Dans ce contexte d'insécurité et d'irresponsabilité, il est nécessaire d'adopter une attitude de prudence.

Notre Groupe ne peut que se féliciter des orientations budgétaires pour 2010 portées par le Maire et son Adjoint aux Finances. Face à des recettes qui progressent faiblement, il convient en effet, de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en permettant à la collectivité de rendre un service public local de qualité et de maintenir son soutien aux actions portées par le tissu associatif.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le débat d'orientation budgétaire nous oblige à parler de la vie quotidienne de nos concitoyens. Les éléments de conjoncture économique, pour introduire ce débat, sont interprétés par certains comme les premiers signes de sortie de crise. La crise n'est pas derrière nous, mais avec et devant nous. 9,1 % au deuxième semestre, c'est le nombre de chômeurs en France contre 7,2 % en 2008 à la même époque. Les plus vulnérables sont touchés et les salariés les plus qualifiés sont aujourd'hui affectés par la crise !

Sur l'ensemble de notre pays, le total des chômeurs inscrits au Pôle Emploi a cru de 675.000 personnes atteignant les 4 millions de chômeurs. La pauvreté gagne du terrain, les associations Secours Populaire, Secours Catholique, Emmaüs sont là pour nous alerter et agir. Côté salaire, la situation n'est pas plus glorieuse. Alors la crise derrière nous ? Elle ne l'est pas pour ceux qui ont perdu leur emploi : la note est plutôt dure. Cette crise n'est pas conjoncturelle. Elle est systémique et ses causes sont profondes. La seule chose que l'on puisse dire à ceux qui nous écoutent et nous regardent est que les affaires marchent bien pour les financiers pour qui la crise a été de courte durée, grâce à l'argent public : les banques s'enrichissent davantage. Selon la Cour des Comptes,

le Gouvernement aura mobilisé, d'ici la fin de l'année 2009, 173 milliards d'euros pour ses banques, soit 9,1 % du PIB, que ce soit sous forme d'anticipations ou de prêts ! L'Etat fait des dettes et ce sont les financiers qui toucheront les intérêts de la dette et les ménages qui paieront.

Les collectivités territoriales répondent aux multiples besoins de leurs habitants grâce aux services qu'elles organisent. En cette période de crise, tout le monde reconnaît le rôle « d'amortisseur » qu'elles jouent pour nos concitoyens durement touchés. Le Gouvernement, au travers de la réforme des collectivités territoriales et de la suppression de la taxe professionnelle n'a qu'un seul objectif :

- contraindre les Collectivités territoriales à s'inscrire dans les politiques nationales de réduction des dépenses publiques et de diminution de la masse salariale ;

- encadrer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

- décliner localement la RGPP et son objectif de suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux ;

- supprimer tous les verrous locaux à l'instauration de la « concurrence libre et non faussée » dans les services et entre les territoires.

C'est ainsi que :

La DGF est limitée à une évolution de 0,6 %, soit la moitié de l'inflation prévisionnelle pour notre ville. C'est une augmentation de 4 euros/habitant... et comme vous le dites, Monsieur l'Adjoint, cette dotation diminuera en 2010 en euro constant.

Instauration d'une taxe carbone, soit 400 000 euros de dépenses supplémentaires pour la ville en 2010. Au moment où les entreprises bénéficieront une fois de plus de la suppression d'une grande part de la taxe professionnelle, les Collectivités locales auront à subir à la fois la baisse de leurs ressources et une augmentation de leurs charges.

La taxe professionnelle remplacée par une « cotisation économique territoriale » cache de fait le double objectif poursuivi par le Président de la République, M. Sarkozy, de répondre avec beaucoup de zèle aux exigences du MEDEF. Son projet aboutit en fait à réduire tout à la fois la contribution des entreprises entraînant un report des charges sur les familles, les recettes fiscales proviendront à 75 % des ménages et seulement 25 % des entreprises ! Et toujours l'obsession pour ce même Président d'encadrer l'investissement public qui repose à 73 % sur les Collectivités territoriales, avec de graves répercussions sur l'emploi. En fait, ce sont les missions publiques d'éducation, sociales,

environnementales, de culture, de sport qui seront laminées mais aussi le développement économique, l'aménagement des infrastructures à terme.

Nous sommes pour des réformes mais des réformes induisant plus de justice sociale, d'égalité. Par exemple, concernant la TP -et nos élus au Sénat, à l'Assemblée Nationale portent très fort cette proposition- seul impôt établissant un lien entre l'entreprise et son lieu d'implantation, nous sommes pour sa modernisation et non sa suppression.

C'est aussi d'une autre réforme de la fiscalité locale dont les Collectivités territoriales ont besoin, une réforme qui sache allier la progressivité de l'impôt pour plus de justice sociale et une contribution des entreprises favorable à l'emploi, en taxant les actifs financiers à hauteur de 0,5 % (il y a eu 75 milliards de bénéfice en 2008) pour instituer une péréquation nationale propice à la solidarité et à l'égalité territoriale. Le congrès de l'AMF du 17 au 19 novembre doit aussi être un moment de mobilisation, de protestation, de résistance qui dépasse les clivages politiques.

Je pense que les Lyonnais que nous informons aujourd'hui seront eux aussi attentifs à cette mobilisation et en tout cas, à cette construction.

Nous sommes favorables aux quatre piliers qui bâtissent la stratégie financière de notre ville. Dans cette optique, nous pensons que les salariés de la Ville de Lyon ne doivent pas payer les conséquences de la crise car ils n'en sont pas responsables. La stabilisation des dépenses ne doit pas se faire en leur défaveur. Les salariés doivent continuer à être associés au Plan Emeraude afin qu'ils en bénéficient en matière de valorisation du travail.

Aussi, faut-il souligner que l'endettement reste maîtrisé, bien utilisé, ce qui nous laisse quelques marges de manœuvre.

Je vous remercie de votre attention.

Mme RIVOIRE Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme tous, nous sommes très préoccupés par la précarité dans laquelle un grand nombre de Lyonnais sont plongés du fait de la crise. L'explosion des situations catastrophiques entraîne déjà une surcharge pour les organismes sociaux qui auront du mal à répondre à toutes les demandes.

D'autre part, nous constatons qu'il y a une vraie prise de conscience par les habitants des différentes problématiques liées au développement durable.

Le contexte actuel nous oblige à plus de volonté, plus d'imagination, plus d'efforts et ce débat budgétaire se doit d'annoncer clairement les nouveaux choix de notre ville.

Pour bien comprendre la situation de nos Communes, il nous faut aborder dans ce débat un ensemble de facteurs importants. A ce titre, nous souhaitons revenir sur la création de la taxe carbone.

La fiscalité peut être un outil puissant de réorientation écologique de l'économie. La contribution climat-énergie ou taxe carbone en est l'un des éléments fondamentaux. Pour être socialement juste et écologiquement efficace, elle doit remplir plusieurs conditions.

La taxe carbone doit être d'abord un instrument de justice fiscale, son montant doit être élevé : on collecte davantage, donc on peut redistribuer davantage à ceux qui en ont le plus besoin.

Sa hausse doit être progressive pour inciter les entreprises, les Collectivités et les ménages à adopter des modes de production et de consommation plus économes en énergie.

Mais cette contribution climat-énergie n'est qu'un des éléments d'une politique globale de lutte contre le changement climatique qui suppose d'autres choix.

Face à la menace climatique, nous préférons les pas en avant aux plus belles des promesses. Il est trop tard pour esquiver nos responsabilités, trop tard pour reporter une fois encore les décisions douloureuses sur celles et ceux qui viendront après nous. Il faut des actes maintenant. La taxe carbone, même dévoyée par le Gouvernement, va inciter chacun de nous et notamment les Collectivités locales, à aller vers moins de rejet de gaz à effet de serre. Il est évident que la ville doit tendre de plus en plus à être climat-compatible.

Des solutions énergétiques existent et sont à notre portée. Des investissements à long terme nous rendraient moins dépendants des évolutions des énergies. Nous avons la possibilité de faire face autrement et nous devons continuer dans la démarche entamée comme :

- l'application de référentiels « basse consommation ». A cet égard, les quartiers Confluence et Sainte-Blandine seront exemplaires ;

- le développement des modes doux et des transports en commun doit être accéléré afin de diminuer la place de la voiture en ville, dont je vous rappelle que plus de 50 % des déplacements se font sur moins de 3 km ;

- le développement de l'économie sociale et solidaire doit être favorisé afin de créer de l'emploi ;

- la création de l'Agenda 21 avec le personnel de la Ville dans le cadre de la politique du développement durable va nous aider.

Vous pouvez compter sur les Verts, Monsieur le Maire, pour participer aux réflexions menées par la Ville sur les questions énergétiques, pour faire ensemble les actions permettant de diminuer l'empreinte écologique de la Ville qui va de pair avec une bonne gestion de son budget. Merci.

M. FLACONNECHE Jean-Pierre, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement :  
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à l'occasion de ce Débat d'Orientation Budgétaire, nous sommes amenés à constater que l'un des points marquants ces derniers mois est l'attitude de l'Etat vis-à-vis des Collectivités locales. On ne compte plus les déclarations du Président de la République ou du Premier Ministre, faisant allusion à l'augmentation inconsidérée des dépenses des Collectivités, notamment en personnel, des hausses d'impôts déraisonnables, etc... L'heure est très clairement à la suspicion.

Pour les responsables locaux, c'est à se demander si l'Etat est encore un partenaire crédible tant cette attitude est indigne et pétrie de contradictions.

Cette attitude est indigne car c'est à se demander si le Gouvernement ne chercherait pas un bouc émissaire pour masquer la dégradation historique des comptes publics dont il est responsable. Comment l'Etat peut-il donner des leçons de bonne gestion aux collectivités dans un tel contexte ? Il faut bien rappeler que si la dette de l'Etat et de la sécurité sociale sont en forte hausse, celle des collectivités est, elle, en baisse.

Cette attitude est pétrie de contradictions car, voici quelques mois, l'Etat ne réclamait-il pas à cor et à cri la participation des collectivités locales au plan de relance de l'économie en déployant des trésors d'ingéniosité pour les inciter à dépenser plus ? Or, aujourd'hui, le Gouvernement -qui se retrouve face aux dures réalités d'une dette qui explose et un déficit abyssal- revient de façon très nette sur cet encouragement à l'investissement en réduisant en euros constants les dotations versées aux collectivités et donc, leurs capacités d'autofinancement de l'investissement. La réforme de la taxe professionnelle conduira également dans les années à venir à amputer les capacités des collectivités à investir, alors qu'elles représentent aujourd'hui 75 % des investissements publics.

Au-delà de cette attitude qui, pour le moins, manque de fair-play et de crédibilité, cette posture de l'Etat est inquiétante pour les collectivités. Faut-il en effet y voir une volonté de revenir à un système jacobin où tout serait décidé depuis le pouvoir central, sans prise en compte des réalités du terrain ? C'est notamment l'avis de Philippe Laurent, élu local expérimenté que l'on ne peut pas, a priori, suspecter de parti-pris puisqu'il est Maire UMP de la Ville de Sceaux et Président de la Commission des Finances de l'Association des Maires de France. Pour ce dernier, ce processus « *procède d'une logique profonde de remise en question de la*

*décentralisation qui pourrait n'avoir été qu'une parenthèse de courte durée dans l'histoire de notre pays* ». Le projet de réforme de la taxe professionnelle démontre en tout cas que l'Etat semble faire peu de cas du principe pourtant constitutionnel d'autonomie financière des collectivités locales.

La prudence est donc de mise dans un contexte où les recettes sont en berne et où il convient de préserver des marges de manœuvre pour un avenir proche qui s'annonce incertain, notamment en termes de relations financières avec l'Etat. C'est pourquoi nous soutenons, bien évidemment, les orientations budgétaires pour 2010 présentées par l'Adjoint aux Finances.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Quelques réponses pour réparer un certain nombre d'erreurs ou de feinte ignorance de la part de certains intervenants de l'Opposition :

Tout d'abord, en ce qui concerne le Plan Emeraude, je souhaiterais qu'il soit compris que :

- le Plan Emeraude est un élan qui a été donné, son processus est permanent, il permet aux élus, aux directions et aux fonctionnaires de travailler ensemble dans le sens d'une amélioration.

Ce plan fonctionne bien.

Toutefois, il n'est pas possible, au bout de quelques mois seulement, de dresser un tableau des améliorations, comme vous semblez le souhaiter. Vous pourrez néanmoins ponctuellement constater qu'elles existent déjà.

J'insiste sur le fait que le Plan Emeraude est un élan qui a été donné et qui se poursuivra avec une bonne volonté constatée de la part de tous les intervenants.

En ce qui concerne la hausse des taux, elle n'a pas été faite conjoncturellement mais sur la durée du mandat, comme dans le mandat précédent. Cette hausse de 6 % qui semble tant vous chagriner a été faite une fois pour toutes. Nous n'y reviendrons pas et j'ajouterai qu'elle reste modeste par rapport au niveau constaté à l'échelle nationale. Cette hausse des taux d'ailleurs, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, n'a pas rapporté 28 millions d'euros sur l'année mais seulement 15 millions d'euros.

Je rappelle une nouvelle fois, car je l'ai déjà dit au moins à trois ou quatre reprises dans des conseils précédents, que sur ces 15 millions d'amélioration, 10 sont déjà perdus du fait de la seule baisse des droits de mutation.

En ce qui concerne la DSU, c'est vrai que nous en avons bénéficié en 2009 et que nous devrions en bénéficier en 2010. Mais Monsieur Havard, compte tenu de votre statut, compte tenu de ce que vous représentez, nous comptons sur vous pour inciter l'Etat à renoncer à la réforme qui, précisément, devrait nous la faire perdre au plus tard en 2011.

Par ailleurs, en ce qui concerne les mutualisations, dont nous avons déjà parlé tout à l'heure à l'occasion d'une délibération précédente, nous y travaillons depuis le début du mandat.

Vous avez cité Lithium, qui a été un inventaire de tous les rapprochements et mutualisations possibles entre Lyon et le Grand Lyon.

Aujourd'hui, nous n'allons pas aussi vite que nous le souhaiterions parce que nous avons à faire à deux poids lourds de l'administration qui nécessairement présentent quelques pesanteurs.

Je vous signale quand même que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, les directions des Relations internationales de la Ville et du Grand Lyon ont fusionné, que nous travaillons précisément sur la mutualisation des achats, de la propreté, de la plate-forme d'appel, du comptage des véhicules.

Tous ces chantiers sont en cours et, naturellement, ils ne vont pas aboutir le mois prochain mais, comme bien d'autres encore, dans les mois qui viennent.

Par ailleurs, vous avez insisté sur les dépenses. Or, le cadrage que je vous ai communiqué est clair : il vise une stabilisation des postes de fonctionnement, ce que vous ne manquerez pas de constater au cours de l'exercice à venir.

Sur la dette, à quelques millions d'euros près, ce qui n'est pas beaucoup par rapport au montant et à la taille de la Ville, elle n'a pratiquement pas évolué.

Entre 1993 et 2000, je précise qu'elle avait doublé. Donc, un effort louable a été fait, que nous poursuivons chaque jour, car évidemment notre souci est de voir augmenter le moins possible cette dette. Je pense que vous devriez vous en réjouir plutôt que de laisser planer un doute sur son éventuelle augmentation.

Par ailleurs, je vous rappelle que nous sommes dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires, et que vous ne pouvez raisonnablement pas nous poser des questions concernant la micro-organisation qui n'apparaîtra que dans la discussion du budget lui-même, et non pas dans ce simple débat.

Voilà les quelques observations que je voulais faire, mais je souhaitais souligner un certain nombre d'erreurs de l'Opposition. Ainsi,

c'est la Direction des marchés publics qui contrôle les services techniques et non la Direction des affaires juridiques. Or, la Direction des Marchés publics est aujourd'hui sous le contrôle de M. Olivier Nys que vous connaissez.

Par ailleurs, Monsieur Broliquier, vous dénoncez ce qui a existé jusqu'en 2001, c'est-à-dire une direction administrative des marchés qui était dans l'organisation des services techniques. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Vous mettez en cause l'indépendance de pensée de la Direction des affaires juridiques : il s'agit là d'un pur et simple procès d'intention car je peux vous dire, pour travailler couramment avec elle, qu'il s'agit d'une équipe de juristes de grande qualité dont le seul souci est le respect du droit, et non pas de favoriser telle ou telle direction qui y aurait intérêt.

Cessons donc les sous-entendus.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, quelques mots pour conclure ce débat.

D'abord, je dois dire à M. Broliquier qu'il a été habile de prendre la partie dépenses pour son analyse, et de laisser à M. Havard la partie recettes : parce que cela lui permet, évidemment, de se défausser un tout petit peu sur la taxe professionnelle, que M. Havard porte hardiment, en tant que chevalier blanc de la Majorité, ou en tout cas d'une partie de la Majorité, celle qui est le moins opposée - tous ceux qui n'exercent pas de responsabilités locales - à cette réforme telle qu'elle est au jour d'aujourd'hui, sortie de l'Assemblée Nationale.

Deuxièmement, je veux dire à l'ensemble de nos Collègues de l'Assemblée que vous avez eu raison de vous exprimer longuement sur le débat d'orientation budgétaire, parce que si les textes restent en l'état, c'est le dernier débat d'orientation budgétaire que vous ferez, vu que dans le texte actuel de la réforme des collectivités locales, l'ensemble des compétences financières sera donné à la Communauté urbaine de Lyon, qui elle-même répartira des dotations, commune par commune.

Donc, nous pouvons encore nous réjouir d'avoir une riche discussion budgétaire et vous pourrez nous faire confiance pour essayer de continuer à en avoir une, l'année prochaine. Peut-être est-ce quelque chose qui avait échappé à la sagacité de M. Havard, mais comme il est Parlementaire, et que l'on va commencer par le Sénat, si jamais on n'a pas réussi à faire évoluer durablement les choses, je compte sur lui pour pouvoir les faire évoluer lors du débat à l'Assemblée Nationale.

Mes chers Collègues, si vous le voulez bien, je voudrais commencer par la partie purement lyonnaise du budget, avant de donner quelques vues sur le contexte national.

Sur la partie lyonnaise, nous avons augmenté de 6 % les taux, non pas, Monsieur Geourjon, pour régler conjoncturellement le problème de la hausse de l'énergie ou des frais financiers. Nous avons augmenté de 6 % pour nous donner les moyens d'investir au cours de ces six ans, en matière d'Enfance, de Petite Enfance, d'écoles, de crèches, d'équipements sportifs, d'équipements culturels, d'espaces publics, bref pour développer une vraie politique sur le territoire de la Ville de Lyon.

Lorsque -on ne rencontre peut-être pas les mêmes Lyonnais-, je me promène dans les rues de Lyon, s'il est un constat que font tous les Lyonnais et tous ceux qui viennent découvrir notre Ville, soit en touriste, soit parce qu'ils y reviennent, ils disent : « Qu'est-ce que Lyon change ! » Et bien, si Lyon change, c'est tout simplement parce qu'on a des budgets, quelque part, pour faire changer la ville. Et donc si l'on avait une dépense totalement étale, la Ville ne bougerait pas et je crois que pour la dynamique économique d'une ville, c'est mieux d'avoir des dépenses, si votre ville se développe de manière extraordinaire parmi les grandes cités internationales.

C'est mieux aussi simplement pour la vie quotidienne des Lyonnais, qui trouvent près de chez eux des espaces publics, qui comme le disait Gilles Bona tout à l'heure, s'aperçoivent qu'il y a la végétalisation partout, que cette ville est en train de changer, que c'est une ville, pour reprendre une expression qui serait chère à Mme Rivoire, « post carbone » que nous essayons de construire. Donc, pour cela il nous fallait, effectivement, augmenter les impôts.

Alors, évidemment, quand la Direction Générale des Collectivités Locales, qui vient d'ailleurs de changer de Directeur, ce qui explique peut-être pourquoi elle fournit des statistiques aussi avantageuses au Gouvernement, dit : « On constate que les collectivités locales ont augmenté leurs impôts. » Bien évidemment, on est l'année du renouvellement des collectivités locales. Donc, tout le monde a fait comme nous. C'est-à-dire, a augmenté les impôts pour se donner des marges de manœuvre au cours des six ans.

Si on avait regardé quelles étaient les évolutions des six ans passés, on aurait eu exactement le même mouvement : une augmentation relativement conséquente en début de mandat et ensuite, soit des augmentations moins grandes, soit, comme c'est notre cas, plus d'augmentation du tout. Et ce sera ce que nous ferons au cours du mandat, si évidemment le panorama n'est pas totalement bouleversé.

Alors, à partir de là, nous avons un problème néanmoins : comme nous avons beaucoup investi dans le dernier mandat, c'est que les dépenses de fonctionnement de la Ville croissaient de manière importante et qu'il nous fallait, à un moment donné, les réguler. Les réguler, sous peine de faire comme l'Etat, c'est-à-dire de voir les déficits croître. Alors là, M. Nys il est gentil là, parce que c'est lui qui a du sortir le petit graphique : il vous a mis 2010, 2011, 2012, 2013 ; cela baisse ! Vous n'avez pas

compté le futur emprunt, Monsieur Nys ? Parce que je n'ai pas l'impression que cela baisse ! La baisse c'est toujours pour l'an prochain ! Ce n'est jamais pour l'année qui vient !

Chez nous, l'endettement : on essaie de faire en sorte, on le verra lors du débat sur le budget, que l'on ne laisse pas aux générations futures le stock de dettes.

Une augmentation de la dette comme cela, passée de moins de 800 milliards 700 à 1.500 milliards : là, c'est extrêmement inquiétant !

Il faut voir que pour tous les Français qui vont avoir à payer des impôts dans les trente prochaines années, cela va être quelque chose d'extrêmement lourd ! Donc, on aura laissé aux générations suivantes, un stock de dettes, qui va être extrêmement lourd à gérer. C'est ce que nous ne voulons pas faire à la Ville de Lyon et au Grand Lyon. Et l'on s'apercevra que les périodes de désendettement à la Ville, comme au Grand Lyon, sont des périodes que l'on essaie de maîtriser de manière à mener des politiques qui soient responsables.

Alors, après, un débat sur les ressources et la taxe professionnelle : moi je l'engage avec M. Havard, quand il veut ! On va commencer à l'engager un tout petit peu maintenant, mais je constate que M. Havard quand même, il est un peu solitaire lorsqu'il dit : « Tout va bien ! Dormez tranquilles, bonnes gens, il n'y a pas de problèmes ! » On a donné tout à l'heure quelques citations de gens qui ne sont pas de Gauche, et qui pensent tous pareil, parce qu'ils ont un certain nombre de responsabilités à exercer.

C'est par exemple, Alain Lambert, Président d'un Conseil Général, celui de l'Orne et il s'y connaît un tout petit peu : il était ancien Ministre du Budget, donc il a quand même quelques connaissances au niveau budgétaire. Qu'est-ce qu'il dit ? On lui demande dans L'Express du 29 octobre dernier : le Ministre du Budget Eric Woerth engage les collectivités locales -le discours que nous a tenu M. Havard- à modérer leurs dépenses, que répondez-vous ? Et il dit : « Levons tout malentendu ! Les Ministres ont perdu depuis longtemps le contrôle du flot de normes tatillonnes et ruineuses ». Et il cite pour son Conseil Général et il conclut : « Appliquées à la lettre, les prescriptions de l'Administration centrale, font exploser les coûts. L'absurdité des règles m'a parfois conduit à appeler des fonctionnaires locaux à la désobéissance civique ! »

Deuxième citation, pour ne pas prendre des gens qui sont totalement acquis aux idées que peut développer la Gauche : M. Alain Juppé sur son blog. Il écrit : « *La réforme de la taxe professionnelle me paraît difficilement acceptable.* » On connaît son sens de la litote. « *Pour ne prendre que l'exemple de la Communauté urbaine de Bordeaux, elle y perdrait une grande part de ses ressources fiscales propres et donc de l'autonomie que lui garantit la Constitution. Et on ne sait pas comment évoluerait dans le temps, la compensation que lui attribuerait l'Etat ? Cette*

*incertitude est préoccupante pour les collectivités qui ont des programmes d'investissement considérables. C'est-à-dire qu'effectivement on va investir, sans savoir de quoi demain sera fait sur le plan de nos recettes fiscales. »*

Edouard Balladur, promoteur de la réforme des collectivités locales au départ, réforme qui a bien changé depuis, interrogé dans « Questions d'info », il répond la chose suivante : « *On ne peut pas faire une véritable réforme fiscale avant de savoir quelles sont les conséquences de chacun des différents niveaux de collectivités territoriales - départements, communes, régions-. Il faut d'abord fixer la règle du jeu entre elles avant de savoir comment on va leur affecter ce qui va remplacer la taxe professionnelle* » Jean-Pierre Raffarin, je le re-cite mais maintenant, il est bien connu au sein de l'UMP : « *l'actuelle proposition n'est ni clair, ni juste, ni conforme à nos convictions d'élus enraciné...*

*Nous ne pouvons prendre à la légère, l'inquiétude profonde et légitime de tous les élus, qui à la tête de leur collectivité territoriale sont les premiers investisseurs du pays. »*

Enfin, le dernier que je citerai, c'est Philippe Laurent, que l'on a déjà cité tout à l'heure, qui est élu UMP et qui en même temps, c'est intéressant, est le responsable financier de l'Association des Maires de France. Donc, il s'y connaît un tout petit peu en matière de fiscalité locale. Il dit la chose suivante : « *la réforme de la taxe professionnelle constitue un recul considérable de l'autonomie locale qui aura d'immense conséquence dans les années à venir, avec un recul important des capacités financières et donc, d'investissements publics du secteur public local.* ». Il poursuit : « *Le projet de loi de finances pour 2010 marque une profonde rupture. Clairement, le pouvoir central sacrifie l'investissement public après avoir réclamé le soutien au plan de relance.* ».

Alors, je vais essayer de vous expliquer en quelques mots, pourquoi cela va constituer pour les collectivités locales une véritable difficulté.

Pour la Communauté urbaine de Lyon, la taxe professionnelle se situe aux environs de 530 millions d'euros de recettes. Demain, avec la part d'impôts économiques qui nous est allouée, nous ne recevrons qu'aux alentours de 240 millions d'euros. Le reste, ce seront les impôts ménage, et de la compensation.

La compensation, comme le souligne de manière très pertinente M. Lambert, c'est quoi ? C'est le fait qu'au niveau central, dans les Ministères, au niveau même de l'administration des Finances, on va dire : « *Allez ! Tiens ! L'an prochain, on leur alloue tant de %, contingent, et on envoie, ça descend dans toutes les collectivités locales.* ». Mais si c'est pour faire cela, il ne faut pas avoir des maires, il suffit d'avoir des préfets, qui effectivement, géreront en fonction de ce que l'Etat leur attribuera.

C'est, quand il parle de rupture, une rupture fondamentale des libertés des collectivités locales.

Pire ! Ca va être catastrophique pour les entreprises. Pourquoi ? Parce que plus vous avez une économie basée sur l'industrie et plus vous perdez. Plus au contraire, vous avez une économie fondée sur la résidence, éventuellement le tourisme, plus vous y gagnez.

C'est ainsi que l'Association des Maires des Grandes Villes a fait un petit classement que je donne à chacun d'entre vous. Ceux qui perdent le plus, et je vous lirai quelques extraits d'une lettre qu'il vient de m'envoyer, celle de la communauté d'agglomération de communes de l'Ouest Provence. Ouest Provence, cela ne vous dit rien ? C'est Fos-sur-Mer, qui effectivement, a une économie fondée sur une industrie lourde. Elle va y perdre 68,7 %.

Nous, on a de la chance par rapport à Fos-sur-Mer, qui perd 68,7 %, par rapport à la Communauté urbaine de Dunkerque qui perd 56 %, au pays de Montbéliard où il y a les usines de production Peugeot, qui perd 56 %. Nous, on ne perd que 32,7 % : nous sommes chanceux.

Par contre Nice va y gagner 17 %. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a aucune économie à Nice. Il n'y a que de l'habitation. Et aujourd'hui, plus vous développerez de l'habitation, moins vous aurez de l'Economie, et plus vous y gagnerez. Voilà à quoi conduit la réforme.

Alors je vais vous en donner deux exemples concrets sur l'agglomération lyonnaise :

- A Ecully, nous avons une zone qui s'appelle la ZAC des Bruyères. Cela fait quelques temps que je dis au Maire d'Ecully : « Il faut développer Techlid sur la zone des Bruyères, il faut développer de l'activité économique. Il n'était pas très, très chaud. Mais demain, avec la nouvelle réforme, il y perd s'il développe des zones économiques par rapport au fait de développer des zones d'habitation. A Ecully, les logements vont se vendre quand même ! Donc, il faudra une vertu extrême pour pouvoir mettre de l'Economie et non pas du résidentiel.

- Mais plus grave ! Nos amis qui habitent à Saint Fons, à Solaize, à Pierre Bénite, eux ont la vallée de la chimie. La vallée de la chimie apporte quand même un certain nombre de nuisances à ces communes. Ils vont avoir les nuisances. Ils vont avoir les zones de protections des risques. Ils vont ne plus pouvoir vendre leurs biens parce qu'ils seront frappés par la zone de protection des risques, et en même temps, ils n'auront plus aucun retour ou un retour marginal sur l'impôt économique.

Demain, moi je connais les conséquences. Déjà le Maire de Solaize concernant la gare de triage, m'avait dit : « virez-là ! ». Demain, tous les maires de là-bas vont me dire : « Virez l'industrie chimique ». Et à

la place -c'est ce que je dis de manière un peu imagée- à la place, au Port Edouard Herriot, au lieu de mettre des containers, demain, on fera des marinas.

Voilà la logique qu'induit cette réforme de la taxe professionnelle.

J'ai une lettre un peu désespérée, justement, du Président de Ouest Provence. Il me dit la chose suivante : « La taxe professionnelle représente près de 80 % de nos ressources ». La moyenne c'est 50 % dans les Communautés d'agglomération. Pour lui c'est 80 %. Demain, cela disparaît. Lui, il se retrouve dans une situation où 70 % de ses recettes seront des recettes de compensation d'Etat. C'est-à-dire, en autonomie fiscale, plus rien ! Il peut donner directement les clés de sa mairie au préfet parce qu'il n'a plus aucun intérêt à gérer sa mairie. Sur les fluctuations d'une année à l'autre, il n'aura plus rien.

Pire, pour la suite, il a des investissements, mais ces investissements ne seront pas pris en compte dans la compensation. On n'a pas les nouveaux investissements, ceux qui vont venir. Aujourd'hui, on vous dit : « on va vous donner la compensation ». Sur 2009 ! Mais après ? Pour 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016... 2020 ? Si vous êtes actifs et que vous développez votre secteur, vous dites : « je vais avoir des recettes nouvelles. ». Là vous êtes sur la compensation.

Donc, on va développer une économie résidentielle et non plus une économie qui soit favorable au développement de notre pays. C'est une erreur grossière.

Moi, je mets en garde. Ce n'est pas souvent que je fais des mises en garde solennelles. Cette réforme va avoir des conséquences pour la France absolument catastrophiques. Ceux-là même qui croient en être bénéficiaires demain, s'apercevront, après-demain, qu'ils en pâtissent cruellement.

Je peux vous dire, en tant que Président de l'agglomération, que déjà aujourd'hui pour implanter dans l'agglomération une entreprise de logistique quelque part, c'est dur. Tout ce qui est un peu « hard », dur – dur ! Si demain en plus, on annonce aux populations et à leurs maires, qu'il n'y a plus aucun retour par rapport à l'implantation qui va se faire, et bien mes amis, on n'est pas sorti de l'auberge.

Donc, j'attire encore une fois l'attention, je l'attirerai jusqu'à samedi, et lorsque nous aurons déposé tous nos amendements, qui ne seront pas forcément pris en compte, par exemple je vais déposer un amendement qui fait qu'au lieu d'avoir simplement la CLA, pour les techniciens c'est celle sur les biens immobiliers, + 20 % de la valeur d'activité, je vais essayer de monter jusqu'à 60 %. On y gagnera par rapport à ce qui nous est aujourd'hui imposé, pas autant qu'avant, mais on

va essayer d'aller au moins à cela. Si on ne va pas à cela, je vous le dis, dans toute l'économie française, ce sera une catastrophe absolue.

Voilà mes chers Collègues, sur ce DOB, j'espère que nous aurons l'occasion d'en discuter l'année prochaine. Monsieur Havard, vous souhaitez intervenir encore 2 minutes ?

M. HAVARD Michel : Je vous remercie de m'accorder ces deux minutes Monsieur le Maire. Je voudrais faire trois remarques car vous avez fait une longue intervention.

M. LE MAIRE : C'est mon « job » de Maire !

M. HAVARD Michel : Tout à fait, et moi c'est mon « job » d'opposant de répondre simplement donc pour faire trois remarques.

1°/- Vous présentez les choses comme si le développement économique n'était lié qu'à la recette d'impôt que cela recouvre pour la collectivité locale. Je crois que c'est un peu court comme entrée et fort heureusement le développement des zones économiques répond à d'autres critères que la recette d'impôt que cela génère pour la collectivité locale, et notamment l'emploi.

M. LE MAIRE : Je vais vous mettre une industrie lourde dans le 5e arrondissement, vous verrez si cela répond à d'autres critères.

M. HAVARD Michel : 2°/- Si vous voulez pouvoir implanter les entreprises en France, il faut que le territoire soit attractif. Qui peut dire aujourd'hui que la taxe professionnelle française n'est pas un obstacle puissant à l'attractivité de notre territoire et source de délocalisation ?

3°/- Vous faites comme s'il n'y avait aucune compensation, ce qui n'est pas le cas, il y a le transfert d'un certain nombre d'impôts et de recettes nouvelles pour les collectivités, avec un fond de compensation qui doit venir garantir la préservation de la ressource. Je veux bien tout entendre, mais la stratégie du « je dénonce l'incendie qui n'existe pas », me paraît, sur ce plan là, un peu exagérée...

M. LE MAIRE : Vous expliquerez à MM. Juppé, Laurent et Lambert qu'ils ne sont que des imbéciles, qu'ils n'ont rien compris...

M. HAVARD Michel : Je n'ai pas dit cela, vous êtes excessif !

M. LE MAIRE : ... et vous leur indiquerez la façon de gérer leur collectivité locale !

M. HAVARD Michel : Vous êtes excessif dans vos propos, alors que j'essaie d'être mesuré. J'ai dit dans mon propos, qu'il restait sans doute des choses à améliorer mais d'ici à nous décrire l'enfer industriel en France parce que l'on supprime la taxe professionnelle que toutes les

entreprises nous réclament, je vous laisse assumer vos positions devant le monde économique Lyonnais et Français.

M. LE MAIRE : Je l'ai déjà assumé. Je vais vous dire une chose dans les réponses que je ferai. Sur l'attractivité du territoire, il se trouve qu'une enquête intéressante, que je vous ferai envoyer, est faite auprès de 500 ou 600 chefs d'entreprise importants en Europe au cours de laquelle on leur pose la question suivante : « pour vous quels sont les facteurs d'attractivité économique ? » et c'est en fonction de ces facteurs qu'ils ont classé les villes.

Premier facteur : le lien au marché ; deuxième facteur : la qualité de la formation de la main d'œuvre ; troisième facteur : les transports en commun ; quatrième facteur : le cadre de vie ; j'ai oublié le cinquième et la fiscalité n'arrive qu'en sixième position. Donc, qu'il y ait effectivement des problèmes pour les PME, pour un certain nombre d'entreprises, oui ! Mais la réponse apportée aujourd'hui –je ne vous critique pas, je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème- mais je dis que la recette aujourd'hui sera pire que le mal, et je vous donne rendez-vous dans quelques années, vous verrez quelles conséquences cela aura induit si on n'arrive pas à faire rectifier cela au Sénat. S'il y avait des améliorations comme vous le dites, pourquoi ne les avez-vous pas faites à l'Assemblée Nationale où vous êtes majoritaires ? C'était pour nous laisser un peu de « boulot » au Sénat ? Non, c'est parce que vous ne le vouliez pas que vous ne l'avez pas fait !

Voilà mes chers Collègues, j'espère que l'on aura l'occasion de rediscuter du DOB l'année prochaine, en tout cas on y veillera lors des discussions sénatoriales.

(Adopté.)